

# Comité Technique Local du 22 avril 2022 relatif à « l'amélioration du cadre de vie au travail »

Le CTL « informel » de la DDFIP du 22/04/2022 a été réuni pour décider de l'affectation du fonds visant à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents de la Seine-St-Denis.

Ce CTL hybride organisé uniquement pour avoir un accord majoritaire des organisations syndicales représentatives à la direction départementale de la Seine-St-Denis pour l'affectation d'une enveloppe de 198 000 € représentant environ 100 € par agent et découlant de l'accord du 22 octobre relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021,
- un volet promotions en 2022,
- l'amélioration du cadre de vie.

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, du NRP, bref des économies faites sur le dos des agents.

La CGT FIP 93 dans un premier temps a tenu des propos liminaires. Elle a insisté sur le fait que si Bercy voulait vraiment l'amélioration de la qualité de vie au travail :

- elle arrêterait les restructurations ;
- elle comblerait à minima tous les postes vacants ;
- elle arrêterait les suppressions d'emplois ;
- elle créerait des postes statutaires pour exercer toutes nos missions ;
- elle augmenterait de manière significative la valeur du point d'indice.

Mais rien de tout cela.

La CGT FIP 93 n'a pas voulu s'associer aux différents groupes de travail qui se sont tenus qui avaient vocation à faire le tri sur les propositions des agents.

Aussi, elle a fait le choix de participer à ce Comité Technique. Afin de faire en sorte que tous les agents puissent bénéficier de cette enveloppe, la délégation CGT FIP 93 a proposé le vœu suivant:

« Il est proposé à la DDFIP seine St Denis d'allouer l'intégralité de l'enveloppe à l'attribution d'un chèque Ethi'Kdo qui regroupe des enseignes françaises éthiques, écologiques et solidaires à l'ensemble des agents »

Voté par la délégation CGT FIP 93 et CFDT FIP 93 donc ce vœu est majoritaire (6 sur 10).

Mais le président, M. DORA, a répondu que les règles d'application de cette enveloppe ne pouvaient être des mesures individuelles et étaient donc exclus du dispositif.

Nous avons rappelé que certaines directions avaient validés ce projet en affectant l'enveloppe par services.

En conséquence, la délégation CGT FIP 93, conformément au mandat défini dans ses instances a voté pour tous les projets émanant des services et des agents. Ainsi l'enveloppe finale se monte à près de 212 000 € : les différents projets ont été retenus : « aménagement d'espaces de convivialité, achat de canapé, de fleurs « dépolluantes », de lampes de bureau, d'armoire à trottinettes, de garage à vélo, de gourdes individuelles en zinc, et d'une enveloppe de 15 € par agent distribué par service pour un moment de convivialité »...

Pour conclure : même si ce n'est pas satisfaisant, la CGT FIP 93 continuera sur son propre terrain pour faire aboutir ses revendications : emplois, salaires, maintien de tous les services.